

GARANTIE LIMITÉE

Nous assurons votre satisfaction!

Pendant une période de 5 ans, à partir de la date d'achat, **Enfant Sécure** s'engage à remplacer ou à réparer (à sa discrétion) toute ou une partie de la clôture qui devient impropre à l'usage à cause de vices ou défauts de manufacture, que ce soit la maille de treillis de synthèse, d'aluminium et de PVC de la clôture, les poteaux ou tous autres matériaux employés. Les vices ou défauts de nature esthétique sont cependant exclus de la garantie.

Bien que la clôture soit conçue pour résister aux conditions climatiques normales hivernales du Québec, **Enfant Sécure** ne pourra garantir la clôture contre les conditions atmosphériques sévères : accumulation de neige extrême, neige propulsée par une machinerie de déneigement ou accumulation importante de verglas dont le poids pourrait apporter une pression excessive contre la clôture.

La garantie ne s'applique pas pour les situations de vent extrême, de tempête, de tornade ou de toute catastrophe naturelle.

Cette garantie s'applique dans des conditions normales et non-abusives (exclusions : dommages causés par les animaux, coupures, etc.)

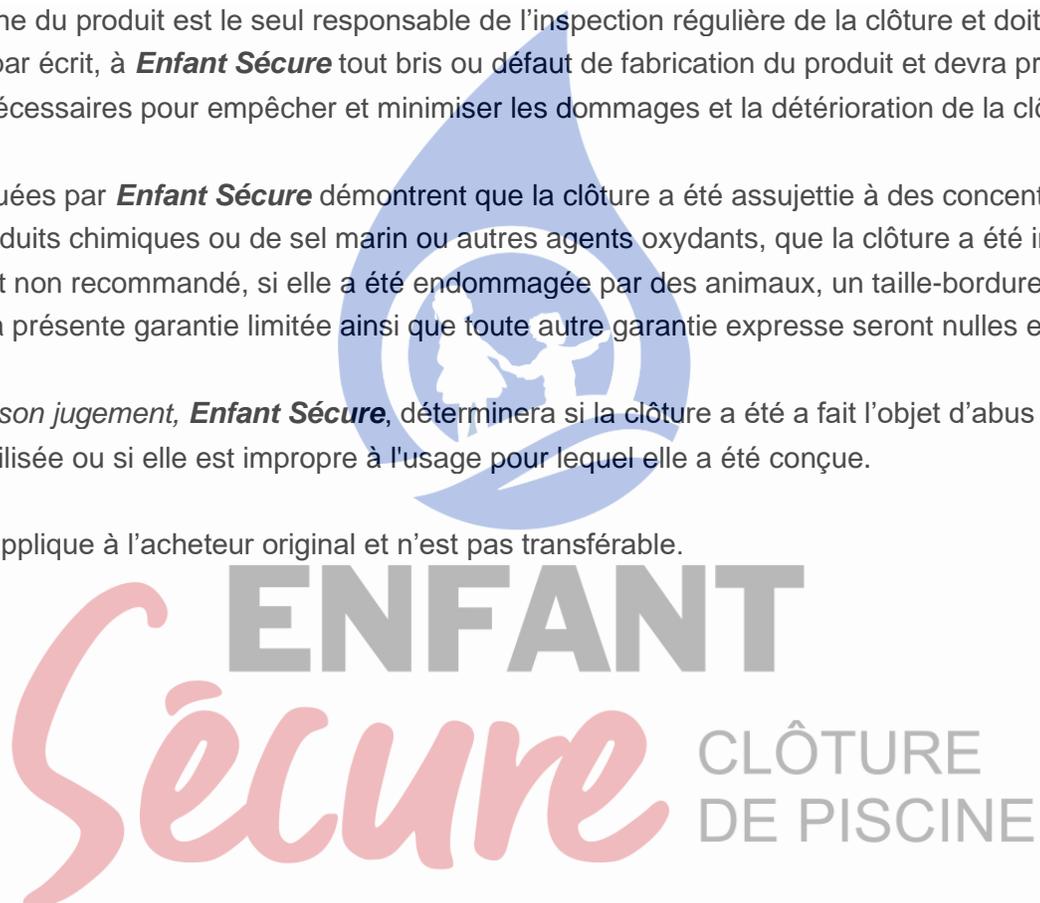
Enfant Sécure ne pourra garantir la clôture contre les conséquences causées par les mouvements du sol, action gel-dégel, pavé-uni, toutes surfaces instables.

L'acheteur d'origine du produit est le seul responsable de l'inspection régulière de la clôture et doit signaler immédiatement, par écrit, à **Enfant Sécure** tout bris ou défaut de fabrication du produit et devra prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher et minimiser les dommages et la détérioration de la clôture.

Si les tests effectués par **Enfant Sécure** démontrent que la clôture a été assujettie à des concentrations anormales de produits chimiques ou de sel marin ou autres agents oxydants, que la clôture a été installée dans un environnement non recommandé, si elle a été endommagée par des animaux, un taille-bordure, ou utilisée incorrectement, la présente garantie limitée ainsi que toute autre garantie expresse seront nulles et non avenue.

*Au besoin, selon son jugement, **Enfant Sécure**, déterminera si la clôture a été a fait l'objet d'abus ou a été incorrectement utilisée ou si elle est impropre à l'usage pour lequel elle a été conçue.*

Cette garantie s'applique à l'acheteur original et n'est pas transférable.



ENFANT
Sécure CLÔTURE
DE PISCINE